## MINISTÈRE DES ARMÉES

Annexe 3 Circulaire n° /ARM/DCSSA/ESSD/BEMS Format A4

## SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

## CERTIFICAT MÉDICO-ADMINISTRATIF D'APTITUDE À L'ENGAGEMENT

Non	n:		Prénom:								
Date	de naissanc	e:	Identifiant défense :								
	SOUS RÉ		DE VALIDITÉ : D INCORPORATIO PROI		OUZE P			ALIDI	ΤΕ΄ <sup>(1)</sup> .		
	S	I	G	Y	(		О		P		
APTITUDE MÉDICALE						CO	NCLUSION	<b>y</b> (3)	DURÉ	ČE <sup>(4)</sup>	
Aptitude à l'engagement et à servir (aptitude géne					1			<u> </u>			
×											
	Aptitude initiale à la spécialité (6):										
	Aptitude initiale à la spécialité (6):										
	Aptitude initiale à la spécialité (6):										
X	Aptitude à la conduite de véhicule du groupe léger										
	Aptitude à la conduite de véhicules du groupe lourd										
X	Aptitude aux opérations extérieures <sup>7</sup>										
X	Aptitude aux missions de courte durée hors métropole <sup>7,8</sup>										
	Aptitude au parachutisme militaire : SOA (sous réserve des										
$\Box$	résultats et de l'interprétation médicale de l'holorachis)										
$\exists$											
CONTRE-INDICATION MÉDICALE						CONCLUSION (9) DURÉE (4)					
Contre-indication à la pratique des épreuves physiques et											
$\boxtimes$	sportives préalables à l'engagement ou l'admission en école,										
	ainsi qu'à la pratique de l'entrainement physique militaire et										
	sportif (EPMS)										
		OBSERV	ATIONS OU	RESTRICT	ONS E	EVENT	UELLES				
CONCLUSION					IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU MÉDECIN <sup>(10)</sup>						
		Apte à l'enga	gement	A			, le				
	Inapte temporaire à l'engagement						•				
		Inapte à l'enga	<u> </u>								
		Aiournem	ent								

<sup>(1)</sup> En l'absence d'incorporation dans les 12 premiers mois de validité, une nouvelle expertise médicale est nécessaire avant tout engagement. La validité du certificat est limitée à un an, même pour servir, dans les cas prévus au point 3.3 de la circulaire qui nécessite une visite médicale à l'incorporation. (2) En cas d'inaptitude, le profil médical SIGYCOP ne doit pas apparaître et la grille doit être barrée. (3) La conclusion peut être « apte », « inapte » ou « ajourné ». (4) Préciser la durée de validité, si inférieur à deux ans. (5) Précisez l'armée et le corps d'engagement. (6) Préciser la spécialité pour laquelle l'aptitude médicale doit être définie. (7) Sous réserve de la mise en condition opérationnelle adaptée. (8) Territoires à risques sanitaires équivalents et supérieurs à la métropole (9) La conclusion peut être « OUI » en cas de présence d'une contre-indication médicale, « NON » en cas d'absence de signe clinique apparent imposant une contre-indication, ou « ajourné » ; au jour et selon les constatations de l'expertise médicale initiale et sous réserves de l'absence d'état antérieur non décelable et d'affection ou traumatisme ultérieur(e) susceptible d'altérer l'état de santé du candidat à l'engagement). (10) Nom, prénom, grade, fonction, affectation et numéro RPPS du médecin examinateur et signature.